



## Salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales

# Les demandes de l'alliance APTS-FIQ



Après le dépôt des demandes de la FIQ en lien avec les conditions de travail le 1<sup>er</sup> juin, l'alliance formée de l'APTS et de la FIQ a présenté sa contre-proposition sur les matières intersectorielles à la partie patronale le 5 juin. L'alliance APTS-FIQ présente des demandes sur le salaire, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

Contrairement à l'offre du gouvernement qui n'a fait aucun effort afin de rejoindre les demandes légitimes de 131 000 salariées du réseau de la santé et des services sociaux, les demandes de l'alliance démontrent une réelle volonté de négocier tout en considérant la situation particulière entraînée par la pandémie de COVID-19 qui affecte la situation économique du Québec.

La partie patronale a maintenant en main les contre-propositions tant sur les matières sectorielles qu'intersectorielles. Il est temps de négocier.

## Salaires

**Le gouvernement offre 5 % d'augmentation sur trois ans, avec un montant forfaitaire de 1000 \$ aux salariées au maximum de l'échelle et un autre de 600 \$ pour toutes les salariées, au prorata des heures travaillées.**

**L'alliance APTS-FIQ demande une augmentation salariale de 12,4 % sur 3 ans, dont 7,4 % en rattrapage salarial pour ses membres. Cette augmentation vise à :**

- ▶ Protéger le pouvoir d'achat des membres en s'arrimant à l'inflation. Une clause de maintien du pouvoir d'achat serait aussi ajoutée, afin que l'augmentation salariale suive l'inflation si celle-ci est plus élevée que ce qui est prévu dans la demande initiale;
- ▶ Rattraper les retards historiques de rémunération des salariées du réseau de la santé et des services sociaux en comparaison avec l'ensemble des autres secteurs d'activités au Québec (secteur privé, administration municipale, entreprises publiques, universités et administration fédérale), les autres entreprises publiques (Hydro-Québec, SAQ, Loto-Québec) ou encore les autres provinces canadiennes.

Cette augmentation salariale se rapproche de l'offre gouvernementale, puisqu'elle inclut les montants forfaitaires de 1000 \$ et 600 \$ proposés par la partie patronale dans les échelles salariales, mais a l'avantage de :

- ▶ Créer un effet composé et conserver l'augmentation de salaire chaque année;
- ▶ Augmenter le montant admissible à la cotisation du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

### **La demande de l'augmentation salariale (inflation et rattrapage) se détaille ainsi :**

An 1 : 5,75 % ce qui inclut le montant forfaitaire de 1000 \$

An 2 : 3,15 %

An 3 : 3,50 %, ce qui inclut le montant forfaitaire de 600 \$

**Total : 12,4 % sur 3 ans**

Plus de 85 % des membres de l'alliance APTS-FIQ sont des femmes. La nature du travail de relation d'aide et de dispensation de soins et de services est considérée naturelle pour les femmes et est systématiquement dévalorisée par le gouvernement. Depuis des années, les membres de l'alliance accumulent des retards de rémunération par rapport à d'autres titres d'emplois, tant dans le réseau public que pour l'ensemble des travailleur-euse-s du Québec. Il est temps de reconnaître la valeur économique de leur travail. Ce sont aussi les femmes qui font les frais de l'austérité, alors que les hommes profitent davantage des investissements majeurs dans le domaine de la construction ou des infrastructures, par exemple. C'est d'ailleurs ce qui se dessine avec le plan pour relancer l'économie québécoise après la crise de la COVID-19 avec le projet de loi no 61. Pourtant, ce sont majoritairement des femmes qui sont au front dans la lutte contre la maladie et qui en subissent les inconvénients les plus importants.

Malgré le contexte économique difficile, il est essentiel pour l'alliance APTS-FIQ d'obtenir un rattrapage salarial pour ses membres. L'alliance convient que l'ensemble du rattrapage pourra se faire sur plusieurs conventions collectives compte tenu des conséquences graves de la crise de la COVID-19 sur l'économie québécoise. En temps de crise, il est encore plus important de protéger le salaire des employées de l'État avec une clause de maintien du pouvoir d'achat.

## **Régime de retraite**

**Le gouvernement propose de mettre en place un comité paritaire intersyndical qui abordera les questions touchant le régime de retraite au cours des mois et des années suivant l'entrée en vigueur de la convention collective, repoussant ainsi la prise de décision.**

**L'alliance APTS-FIQ exige de négocier directement à la table de négociation deux demandes en lien avec le régime de retraite :**

- ▶ Fixer la réduction actuarielle pour une retraite anticipée à 5 % par année d'anticipation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et non pas à 6 % tel que prévu, afin de refléter le coût réel d'une retraite anticipée;
- ▶ Ne pas obliger les personnes salariées qui adhèrent au programme de retraite progressive à prendre leur retraite à la fin de l'entente et qu'elles aient la possibilité de maintenir leur prestation de travail telle qu'elle était avant le début du programme de retraite progressive.

## Droits parentaux

**Le gouvernement propose de mettre en place un comité paritaire intersyndical qui abordera les questions touchant les droits parentaux au cours des mois et des années suivant l'entrée en vigueur de la convention collective, repoussant ainsi la prise de décision.**

**L'alliance APTS-FIQ exige de négocier ces demandes directement à la table de négociation maintenant pour corriger des iniquités :**

- ▶ Augmenter de 4 à 8 jours les congés pour les rendez-vous de suivi de grossesse;
- ▶ Permettre à la personne salariée qui bénéficie d'un congé de maternité et du congé parental de reporter ses vacances au moment de son choix;
- ▶ Permettre de scinder ou de reporter les congés de maternité, à l'occasion de la naissance de l'enfant, de paternité et d'adoption en fonction de la prise d'autres congés;
- ▶ Indemniser la personne salariée enceinte ou qui allaite, et qui est retirée préventivement, à la même hauteur que la personne salariée en lésion professionnelle, selon le principe d'équité.

L'alliance accepte de discuter à la table de négociation de certaines mesures proposées par la partie patronale :

- ▶ Éliminer le délai administratif pour profiter du congé l'adoption en banque mixte;
- ▶ Ajuster la formule du calcul de l'indemnité du congé de maternité;
- ▶ Fixer à trois semaines le délai pour l'avis du départ en congé de maternité (au lieu de deux semaines d'avis présentement).

L'alliance accepte de discuter de la période de référence pour les prestations des salariées à temps partiel dans le cadre d'un comité interrondes.

## Disparités régionales

**La partie patronale souhaite maintenir le statu quo sur les disparités régionales, et donc, ne pas aborder ce sujet à la table de négociation.**

Cette position n'a pas de sens pour l'alliance APTS-FIQ puisqu'il y a de graves problèmes d'attraction et de rétention du personnel en régions éloignées. En refusant d'aborder ces questions, le gouvernement laisse tomber les Québécois et les membres des Premières nations qui vivent loin des grands centres. Ils ont pourtant droit aux mêmes services que les autres.

**L'alliance exige un retour de la partie patronale, qui évite systématiquement le sujet depuis plusieurs mois, sur les propositions déposées en octobre dernier et qui visent à :**

- ▶ Élargir la portée de la prime de rétention;
- ▶ Ajouter des localités dans certains secteurs nécessitant une prime d'éloignement;
- ▶ Élargir l'accès aux sorties;
- ▶ Exiger l'atténuation par l'employeur du préjudice fiscal lié aux bénéfiques.

La demande d'instaurer des mécanismes de prévention en santé et en sécurité pour les régions éloignées a été déposée à la table sectorielle, qui traite des conditions de travail des membres de la FIQ.

**Ensemble, l'APTS et la FIQ représentent  
131 000 travailleuses du réseau de la santé et des  
services sociaux, dont plus de 85 % sont des femmes.**

